



Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité 001

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 10/25/2018 Date de révision: 10/25/2018 Remplace la fiche: 09/14/2018 Version: 7.2

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Nitrate de potassium
n° CAS	: 7757-79-1
Code du produit	: 001_USA
Formule brute	: HNO3.K
Synonymes	: Nitric acid potassium salt / Nitric acid, potassium salt / Nitric acid potassium salt (1:1) / POTASSIUM NITRATE / Potassiumnitrate
Autres moyens d'identification	: Potassium Nitrate Refined Grade - Prilled Potassium Nitrate Refined Grade - Crystallized Potassium Nitrate Technical Application - Crystallized Potassium Nitrate Technical Grade - Crystallized Potassium Nitrate Fertigation Grade - Crystallized Potassium Nitrate Hydroponical Grade - Crystallized Potassium Nitrate Technical Grade - Prilled Ultrasol K Plus Fertigation Grade - Crystallized Ultrasol K Plus Hydroponical Grade - Crystallized

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange	: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) Moyen de transfert thermique
Restrictions d'emploi	: Additifs pour produits alimentaires, Produits chimiques de traitement de l'eau

1.3. Fournisseur

Fournisseur
SQM North America
2727 Paces Ferry Rd, Building Two, Suite 1425
Atlanta, GA 30339 - United States
T (770) 916 9400 - F (700) 916 9404
product_safety@sqm.com - www.sqm.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: En cas d'urgence chimique Appelez le CHEMTREC 24h/24, 7j/7 Pour les États-Unis et le Canada : 1-800-424-9300 Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada : +1 703-741-5970 (appels en PCV acceptés)
------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers


2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Matières solides comburantes, Catégorie 3 Peut aggraver un incendie; comburant

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-US

Pictogrammes de danger (GHS-US)	: 
Mention d'avertissement (GHS-US)	: Attention
Mentions de danger (GHS-US)	: Peut aggraver un incendie; comburant
Conseils de prudence (GHS-US)	: Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer Tenir/Stocké à l'écart des vêtements, matières combustibles, matières inflammables, matières réductrices, acides forts.

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des vêtements, matières combustibles, matières inflammables, matières réductrices, acides forts
Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.
En cas d'incendie: Utiliser tout moyen approprié pour l'extinction des feux alentours. Pulvériser de l'eau sur les petits incendies. Pour les gros incendies, submerger sous une importante quantité d'eau. pour l'extinction.
Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Unknown acute toxicity (GHS US)

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Nom : Nitrate de potassium
n° CAS : 7757-79-1

Nom	Identificateur de produit	%	Classification SGH-US
Nitrate de potassium	(n° CAS) 7757-79-1	> 94	Ox. Sol. 3, H272
Nitrite*		<= 0,3	
Perchlorate*		<= 0,01	
Iodate*		<= 0,01	

*Les impuretés

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

3.2. Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Irritation des voies respiratoires. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. Effets retardés possibles.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités : Troubles digestifs.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : utiliser tout moyen approprié pour l'extinction des feux alentours. Pulvériser de l'eau sur les petits incendies. Pour les gros incendies, submerger sous une importante quantité d'eau.

Agents d'extinction non appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

- Danger d'incendie : Peut aggraver un incendie; comburant.
- Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Peut aggraver un incendie; comburant.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas approcher du feu, si ce n'est sous le vent et uniquement avec une protection respiratoire (adduction d'air uniquement) et cutanée adéquate.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. La décomposition thermique génère : Oxydes alcalins. Oxydes d'azote. Nitrite de sodium.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ne pas absorber avec de la sciure ou tout autre absorbant combustible.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Produit contenant du Perchlorate - Une manipulation particulière peut s'appliquer. Voir www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate et la section 15 pour plus d'informations sur la réglementation de l'État de Californie.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur, flammes ou étincelles.
- Matières incompatibles : Matières inflammables ou combustibles. Agents réducteurs. acides forts.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nitrate de potassium (7757-79-1)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	Non établi
ACGIH	ACGIH Ceiling (mg/m ³) (plafond?)	Non établi
OSHA	OSHA PEL (STEL) (mg/m ³)	Non établi
OSHA	OSHA PEL (Ceiling) (mg/m ³)	Non établi

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc butyle

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Cristaux. Granulés.
- Couleur : Blanc
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH : 8 - 11
- Point de fusion : 335 °C / 635°F (données publiées)
- Point de congélation : Non applicable
- Point d'ébullition : Non applicable
- Point d'éclair : Non applicable
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Non applicable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.
- Pression de la vapeur : Pression de vapeur négligeable aux conditions ambiantes
- Pression de vapeur à 50 °C : Non applicable
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Non applicable
- Masse volumique : 1160 - 1300 kg/m³ à 20 °C
- Solubilité : Eau: > 100 g/l 25°C / 77°F
- Log Pow : Non applicable
Non applicable
- Température d'auto-inflammation : Non applicable
- Température de décomposition : > 600 °C / 1112°F (données publiées)
- Viscosité, cinématique : Non applicable
- Viscosité, dynamique : Non applicable
- Limites d'explosivité : Non applicable
- Propriétés explosives : Non explosif.
- Propriétés comburantes : Oxydant. Épreuve O.1 : Épreuve pour les matières comburantes solides.

9.2. Autres informations

- Densité apparente : 1100 - 1400 kg/m³

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Peut aggraver un incendie; comburant.

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec : des surfaces chaudes. flammes ou étincelles. Sources d'ignition. Ne pas stocker avec des palettes de bois vides.

10.5. Matières incompatibles

Matières inflammables, combustibles, acides forts et agents réducteurs forts. Les emballages, palettes ou autres matériaux d'emballage autorisés ne sont pas des matériaux incompatibles (NFPA 400/2016, code des matières dangereuses, article 15.3.5.2.1.1).

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. La décomposition thermique génère : Oxydes d'azote. Oxydes de potassium. nitrite de potassium.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 405)
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 0,527 mg/l/4h (méthode OCDE 403)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 8 - 11

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 8 - 11

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

(Pas d'effet mutagène. Reverse Mutation Assays. (méthode OCDE 479))Reverse Mutation Assays (méthode OCDE 479)

Cancérogénicité : Non classé

(Pas d'effet cancérogène)

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
Groupe IARC	Non répertorié
Statut NTP (National Toxicology Program)	Non répertorié

Toxicité pour la reproduction : Non classé

(Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 422)
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	1500 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.

Symptômes/effets après inhalation : Irritation des voies respiratoires. La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz ou vapeurs irritants. Effets retardés possibles.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation modérée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Symptômes/effets après ingestion : En cas d'ingestion de grandes quantités : Troubles digestifs.

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Autres informations : Ce produit contient des traces de perchlorate et d'iodate d'origine naturelle. Comme d'autres substances goitrigènes, le perchlorate peut affecter la captation de l'iode par la thyroïde dans certaines conditions.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
CL50 poisson 1	>= 1378 mg/l
CE50 Daphnie 1	>= 490 mg/l
ErC50 (algues)	> 1700 mg/l
NOEC chronique poisson	58 mg/l
NOEC chronique algues	1700 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
Persistance et dégradabilité	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
Log Pow	Non applicable
Log Kow	Non applicable
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

12.4. Mobilité dans le sol

Nitrate de potassium (7757-79-1)	
Écologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Peut causer une eutrophisation à très faible concentration.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : U.S. - RCRA (Resource Conservation & Recovery Act) - Liste des constituants dangereux.
Méthodes de traitement des déchets : Recueillir le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Le déchet solide présente la caractéristique d'inflammabilité d'accord à la réglementation relative aux résidus de EPA, numéro D001, "Resource Conservation and Recovery Act" (RCRA) 40 CFR 261.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Produit contenant du Perchlorate - Une manipulation particulière peut s'appliquer. Voir www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate et la section 15 pour plus d'informations sur la réglementation de l'État de Californie.
Écologie - déchets : Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Département des transports

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1486 Potassium nitrate, 5.1, III
N° ONU (DOT) : UN1486
Désignation officielle pour le transport (DOT) : Potassium nitrate
Classe (DOT) : 5.1 - Class 5.1 - Oxidizer 49 CFR 173.128
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger Faible

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Étiquettes de danger (DOT) : 5.1 - Oxydant



DOT Packaging Non Bulk (49 CFR 173.xxx) : 213

DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 240

DOT Special Provisions (49 CFR 172.102)

: A1 - Single packagings are not permitted on passenger aircraft.
A29 - Combination packagings consisting of outer expanded plastic boxes with inner plastic bags are not authorized for transportation by aircraft.
B120 - The use of flexible bulk containers conforming to the requirements in subpart R and subpart S of part 178 of this subchapter is permitted.
IB8 - Authorized IBCs: Metal (11A, 11B, 11N, 21A, 21B, 21N, 31A, 31B and 31N); Rigid plastics (11H1, 11H2, 21H1, 21H2, 31H1 and 31H2); Composite (11HZ1, 11HZ2, 21HZ1, 21HZ2, 31HZ1 and 31HZ2); Fiberboard (11G); Wooden (11C, 11D and 11F); Flexible (13H1, 13H2, 13H3, 13H4, 13H5, 13L1, 13L2, 13L3, 13L4, 13M1 or 13M2).
IP3 - Flexible IBCs must be sift-proof and water-resistant or must be fitted with a sift-proof and water-resistant liner.
T1 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2)
TP33 - The portable tank instruction assigned for this substance applies for granular and powdered solids and for solids which are filled and discharged at temperatures above their melting point which are cooled and transported as a solid mass. Solid substances transported or offered for transport above their melting point are authorized for transportation in portable tanks conforming to the provisions of portable tank instruction T4 for solid substances of packing group III or T7 for solid substances of packing group II, unless a tank with more stringent requirements for minimum shell thickness, maximum allowable working pressure, pressure-relief devices or bottom outlets are assigned in which case the more stringent tank instruction and special provisions shall apply. Filling limits must be in accordance with portable tank special provision TP3. Solids meeting the definition of an elevated temperature material must be transported in accordance with the applicable requirements of this subchapter.
W1 - This substance in a non friable prill or granule form is not subject to the requirements of this subchapter when tested in accordance with the UN Manual of Test and Criteria (IBR, see §171.7 of this subchapter) and is found to not meet the definition or criteria for inclusion in Division 5.1.

DOT Packaging Exceptions (49 CFR 173.xxx) : 152

DOT Quantity Limitations Passenger aircraft/rail (49 CFR 173.27) : 25 kg

DOT Quantity Limitations Cargo aircraft only (49 CFR 175.75) : 100 kg

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

Emergency Response Guide (ERG) Number : 140

Autres informations : Aucun(e).

Mesures de précautions pour le transport : Aucun connu.

Code IBC : Non applicable.

Transport maritime

Description document de transport (IMDG) : UN 1486 POTASSIUM NITRATE, 5.1, III

N° ONU (IMDG) : 1486

Désignation officielle pour le transport (IMDG) : NITRATE DE POTASSIUM

Classe (IMDG) : 5.1 - Matières comburantes

Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses

Quantités limitées (IMDG) : 5 kg

Transport aérien

Description document de transport (IATA) : UN 1486 Potassium nitrate, 5.1, III

N° UN (IATA) : 1486

Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) : Potassium nitrate

Classe (IATA) : 5.1 - Oxidizing Substances

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Groupe d'emballage (IATA)

: III - Danger mineur

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger Danger physique - Oxidant (liquide, solide ou gaz)

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger Danger physique - Oxidant (liquide, solide ou gaz)

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Réglementations UE

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) - Directive 79/831/CEE, sixième amendement de la directive 67/548/CEE (substances dangereuses)

Directives nationales

Nitrate de potassium (7757-79-1)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Répertorié dans le Département de Sécurité Interne (DHS Department of Homeland Security) des États Unis - comme un produit chimique d'intérêt (Appendice A à 6 CFR partie 27)

Listé dans le KECI (Korean Existing Chemicals Inventory)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Répertorié dans le TCSI (répertoire des substances chimiques de Taïwan)

15.3. Réglementations des Etats - USA

Nitrate de potassium (7757-79-1)

États-Unis – Californie - Proposition 65 - Autres informations Non répertorié

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/25/2018

Sources des données : Enregistrements REACH. Les informations données dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances actuelles et sur notre expérience.

Autres informations : NFPA 400/2016: Hazardous Materials Code / Code de matériaux dangereux: Oxidizer Class 1 (Inorganics Nitrates). California Code of Regulations Title 22 (Health & Safety Code), Chapter 33 : Voir <http://www.dtsc.ca.gov/hazardouswaste/perchlorate/>.

Textes complet des phrases H:

H272

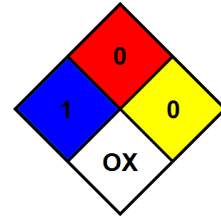
Peut aggraver un incendie; comburant

Nitrate de potassium

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

- Danger pour la santé NFPA : 1 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une irritation importante.
- Danger d'incendie NFPA : 0 - Matériaux qui ne brûleront pas dans des conditions extrêmes typiques, y compris des matériaux intrinsèquement incombustibles tels que le béton, la pierre et le sable.
- Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.
- Danger spécifique NFPA : OX - Matériaux qui possèdent des propriétés oxydantes.



Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
		Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées)	
1	Nom du produit - Nom commercial	Ajouté	
8	DNEL/DMEL (Travailleurs)	Enlevé	
9	Densité apparente	Ajouté	
12.	Toxicité chronique	Ajouté	
16	NFPA (National Fire Protection Association)	Ajouté	NFPA 400: Hazardous Materials Code classification included

FDS US (GHS HazCom 2012)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables